

Coopération au sein du mouvement de la Croix-Rouge

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1984)**

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Coopération au sein du mouvement de la Croix-Rouge

MEMBRES DU MOUVEMENT DE LA CROIX-ROUGE

SOCIÉTÉS NATIONALES

Reconnaissance de nouvelles Sociétés nationales

Sur préavis de la Commission conjointe Ligue-CICR pour les Statuts des Sociétés nationales et après avoir constaté que ces Sociétés répondaient à l'ensemble des conditions en vigueur, le CICR a prononcé la reconnaissance officielle de la Croix-Rouge du Belize le 15 mars et, le 30 août, celle de la Croix-Rouge du Samoa-Occidental, de la Croix-Rouge de la Barbade et du Croissant-Rouge de la République démocratique populaire du Yémen. Le CICR en a informé l'ensemble des Sociétés nationales par des circulaires datées respectivement du 20 mars et du 1^{er} octobre. Ces reconnaissances ont porté à 135 le nombre de Sociétés membres de la Croix-Rouge internationale.

Fondée le 12 avril 1950, la Croix-Rouge du Belize a été reconnue, en 1983, par son gouvernement comme seule Société de Croix-Rouge dans le pays et comme société de secours volontaire, auxiliaire des pouvoirs publics.

Créée en 1952, comme branche d'outre-mer de la Croix-Rouge néo-zélandaise, la Société nationale du Samoa-Occidental est indépendante depuis le 1^{er} janvier 1983 et a été également reconnue le 3 novembre 1983 par son gouvernement.

La Croix-Rouge de la Barbade, fondée en 1960 comme branche de la Croix-Rouge britannique, est indépendante depuis le 31 juillet 1969 et a été reconnue au cours de cette même année par son gouvernement.

Fondée en 1968, la Société nationale du Croissant-Rouge de la République démocratique populaire du Yémen a été reconnue sur le plan national par un décret ministériel du 21 février 1984.

Développement des Sociétés nationales

En 1981, le CICR et la Ligue ont déterminé ensemble les domaines dans lesquels le CICR pouvait apporter sa contribution au développement des Sociétés nationales. Le programme du CICR dans la stratégie globale de la Ligue (pour les années 80), responsable en matière de développement des Sociétés nationales, a été approuvé par la deuxième session de l'Assemblée générale de la Ligue et par la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (Résolution N° XXV). Outre le renforcement de la capacité opérationnelle des Sociétés nationales dans certaines situations d'urgence (conflits armés), les domaines du CICR sont les suivants:

- assistance technique et juridique pour la création ou la réorganisation de Sociétés nationales;
- promotion et soutien des projets des Sociétés nationales concernant leurs services d'information, leurs programmes de diffusion du droit international humanitaire, des principes et idéaux de la Croix-Rouge;
- assistance pour la mise en œuvre des dispositions des Conventions de Genève et en particulier des règles en vigueur sur l'utilisation de l'emblème de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge;
- formation des cadres des Sociétés nationales;
- formation des délégués et du personnel des Sociétés nationales appelés à effectuer des missions pour le CICR ou la Ligue.

Par ailleurs, en 1984, le CICR a été heureux d'apporter son soutien au projet de la Ligue de constituer des consortia dans le but d'intensifier et de coordonner les contributions de diverses Sociétés au développement d'autres Sociétés désireuses de renforcer leur structure et d'élargir le champ de leurs activités.

Les collaborateurs du CICR chargés de la coopération avec les Sociétés nationales ont participé à des réunions ou des séminaires régionaux (voir paragraphe suivant) et se sont rendus dans plusieurs pays où ils ont rencontré les dirigeants des Sociétés nationales (ces activités sont relatées dans les chapitres relatifs aux pays concernés dans l'«Action sur le terrain»).

Participation à des réunions de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

En 1984, le CICR a notamment pris part aux réunions et séminaires suivants (les séminaires se rapportant plus spécifiquement à la diffusion sont relatés dans le chapitre «diffusion du droit international humanitaire, des principes et idéaux de la Croix-Rouge» et sous les pays concernés dans l'«Action sur le terrain»):

Afrique

- Les 18 et 19 août, le CICR a participé à la troisième réunion du bureau de coordination de l'Acrofa (Association des Croix-Rouges et Croissants-Rouges d'Afrique francophone) à Brazzaville, au Congo. Deux sujets étaient à l'ordre du jour de cette réunion: l'année de la Jeunesse de 1985, la Croix-Rouge et la Paix.

Amérique latine

— Le D^r Gallino, en tant que vice-Président du CICR, et le délégué général pour l'Amérique latine ont représenté le CICR à la 2^e session du Comité régional interaméricain (CORI) le 11 juin à Teresopolis, près de Rio de Janeiro. Au cours de cette session, M. Gallino a prononcé un discours portant notamment sur le rôle important que peuvent jouer les Sociétés nationales; le thème de la paix a également été abordé à la lumière des principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Créé en 1980 pour conseiller et soutenir le secrétariat général de la Ligue en matière de développement des Sociétés nationales des Amériques, le Comité régional interaméricain avait été reconnu formellement par la XII^e Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge.

— En 1984, le CICR a participé à deux «réunions des Présidents et séminaires techniques» en Amérique latine. La première a eu lieu à Teresopolis, du 12 au 15 juin, et elle a réuni les représentants des Sociétés nationales d'Amérique du Sud. Le CICR était représenté par M. Gallino, en tant que vice-Président du CICR, et le délégué général pour l'Amérique latine. La seconde réunion des Présidents et le séminaire technique qui réunissait les Sociétés nationales des Caraïbes a eu lieu à Cuba du 26 au 30 novembre; le délégué général pour l'Amérique latine y a représenté le CICR;

— Un délégué du CICR a participé à la II^e réunion des Sociétés nationales de langue portugaise qui s'est tenue à Teresopolis du 3 au 6 août.

Asie

— Du 14 au 18 mai a eu lieu à Saint-Denis, la Réunion, la première rencontre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'océan Indien. Cinq Sociétés nationales de la région, le CICR et la Ligue étaient représentés à cette rencontre dont l'idée émanait de la Croix-Rouge française qui souhaitait promouvoir une coopération régionale en cas de catastrophe entre les Sociétés nationales concernées, qui ont adopté au cours de cette réunion un plan de coopération.

— Un délégué du CICR a assisté du 7 au 10 août à Nadi, Fidji, à la Deuxième réunion Croix-Rouge pour le programme de développement Croix-Rouge des Sociétés nationales des îles du Pacifique. Deux thèmes essentiels y ont été traités: les principes de la Croix-Rouge, le rôle et l'importance des Sociétés nationales. Cette réunion a été organisée conjointement par la Ligue et la Croix-Rouge de Fidji.

Europe

— Du 22 au 29 avril s'est tenu à Moscou le colloque international «Jeunesse, Croix-Rouge et paix» organisé par l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, avec l'aide technique de la Ligue. Ce colloque a réuni les représentants de 19 Sociétés nationales

d'Europe et d'Amérique du Nord, la Ligue et le CICR, dont la délégation était conduite par le directeur des Affaires générales. Les 70 participants à ce colloque ont travaillé en prenant comme base de réflexion le chapitre «Jeunesse» du programme d'action de la Croix-Rouge comme facteur de paix et la résolution sur la mise en œuvre de ce même chapitre adopté par le Conseil des Délégués en 1983. Le rapport final de ce colloque, adopté par consensus, a été transmis à la Conférence européenne de la Croix-Rouge de la Jeunesse en Roumanie (voir ci-dessous).

— Du 28 mai au 2 juin se sont tenues successivement à Costinesti (Roumanie), la VII^e Réunion européenne des directeurs nationaux de la Croix-Rouge de la Jeunesse, puis la Conférence européenne de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Ces deux réunions avaient pour but de préparer l'année internationale de la Jeunesse de 1985 dont les thèmes seront participation, développement et paix. Les représentants de 25 Sociétés nationales ont participé à cette réunion; la délégation du CICR était conduite par M. Pestalozzi, membre du Comité, et celle de la Ligue par son Président, M. de la Mata; l'Institut Henry Dunant était représenté par son Directeur.

— Lors du 18^e séminaire de la Croix-Rouge yougoslave pour la formation des cadres de Sociétés nationales de pays en voie de développement, qui a eu lieu du 13 septembre au 9 octobre à Belgrade, le CICR a présenté d'un manière générale ses activités et plus particulièrement celles ayant trait à la diffusion du droit international humanitaire et à la coopération avec les Sociétés nationales.

— Le CICR a participé du 17 au 19 octobre à l'Institut Henry Dunant, à Genève, à une table ronde consacrée à l'harmonisation de la formation de base des responsables Croix-Rouge.

Moyen-Orient

— Organisée par le Croissant-Rouge syrien, la troisième Conférence des Sociétés nationales de la Croix et des Croissants-Rouges de la Méditerranée s'est déroulée à Damas du 14 au 18 octobre: y ont participé 9 Sociétés nationales reconnues. La délégation de la Ligue était conduite par son Président; celle du CICR par M. Aubert, vice-Président du CICR. A l'occasion de cette conférence, le CICR a présenté un rapport sur la diffusion du droit international humanitaire comme contribution à la paix.

Rencontre entre les Sociétés nationales et le CICR

Comme il le fait régulièrement depuis quelques années, le CICR a organisé, en 1984, le 11 avril, une réunion d'information à l'intention des représentants des Sociétés nationales présents à Genève à l'occasion du Conseil exécutif de la Ligue: 59 personnes représentant 36 Sociétés nationales ont assisté à une présentation des activités du CICR, suivie de débats. Cette réunion a été suivie d'une réception au siège du CICR.

Réunion de Sociétés nationales de pays donateurs

Les 29 et 30 mars, le CICR a organisé, au siège, une réunion d'information à l'intention des Sociétés nationales donatrices qui a réuni 17 personnes représentant 15 Sociétés nationales des principaux pays donateurs et trois représentants de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les discussions ont porté sur le financement des actions de secours alimentaires et médicales en Afrique, en Amérique centrale, au Moyen-Orient (Liban, conflit Irak/Iran), et en Asie (conflit du Kampuchéa).

Missions du Président et de membres du Comité auprès des Sociétés nationales

Au cours de leurs missions dans divers pays pour traiter de questions opérationnelles, juridiques ou financières ou pour participer à divers séminaires ou réunions, le Président et les membres du Comité ont tenu à rencontrer les dirigeants des Sociétés nationales avec lesquels ils ont souvent eu des séances de travail.

En 1984, le Président Hay s'est rendu en Hongrie (mars), en République arabe du Yémen (avril), en Tchécoslovaquie (juin), au Nicaragua (octobre) et en Autriche (novembre). M. Aubert, vice-Président du CICR, est allé en Union soviétique (juin), au Liban (août), en Corée du Sud (octobre) et en Thaïlande (novembre). M. de Rougemont, membre du Comité, a effectué une visite en Pologne (novembre).

Fonds Shôken

La Commission paritaire CICR-Ligue, chargée de la distribution des revenus du fonds de l'impératrice Shôken, s'est réunie le 6 avril, à Genève, sous la présidence de M. Maurice Aubert, vice-Président du CICR, en présence de M. Kazuo Chiba, ambassadeur du Japon. Elle a examiné les demandes soumises par seize Sociétés nationales ainsi que par l'Institut Henry-Dunant. Tenant compte des critères d'attribution, elle a réparti un montant total de 221.000 francs suisses entre les Sociétés nationales du Bénin, de Haïti, du Népal, du Rwanda, de Sierra Leone, du Togo et l'Institut Henry-Dunant.

Les revenus distribués permettront aux Sociétés nationales bénéficiaires de compléter leur équipement, d'exercer leurs activités dans les domaines de la transfusion sanguine et des premiers secours, ainsi que de participer au séminaire de l'Institut Henry-Dunant pour la formation des cadres des Sociétés nationales.

La Commission paritaire a tenu à exprimer à la Croix-Rouge du Japon et, par son intermédiaire, à la famille impériale ainsi qu'au gouvernement du Japon, sa reconnaissance pour le soutien apporté au développement de nombreuses Sociétés nationales du monde entier.

Le Fonds de l'impératrice Shôken fut créé en 1912 par un don de Sa Majesté impériale du Japon en vue de favoriser le développement des activités humanitaires des Sociétés natio-

nales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Depuis lors, ce Fonds a bénéficié de plusieurs dons de la famille impériale du Japon, du gouvernement japonais et de la Croix-Rouge japonaise.

LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Groupe de travail conjoint Ligue-CICR pour la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale

A la suite d'une invitation que le CICR a reçue de la Ligue (décision 10 du Conseil exécutif de la Ligue d'avril 1984), un groupe de travail conjoint Ligue-CICR a été créé; il est chargé de la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale et d'établir un projet qui devrait être présenté pour adoption à la Conférence internationale de la Croix-Rouge de 1986. Le groupe de travail conjoint a tenu sa première réunion, les 12 et 13 septembre, à Saltsjöbaden, près de Stockholm (Suède). La délégation du CICR était composée de MM. Pestalozzi, Haug et Jäckli, membres du Comité, et de MM. Moreillon, Hocké et Cayla; la délégation de la Ligue était formée de M^{me} Spiljak, vice-présidente de la Ligue, M. Bhowmick, secrétaire général de la Croix-Rouge de l'Inde, M^{me} Cherkasskaya, responsable de la section des organisations internationales à l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, M. El Sherif, secrétaire général du Croissant-Rouge libyen, M. Hodgson, de la Croix-Rouge britannique, M. Ijas, secrétaire général de la Croix-Rouge indonésienne, M. Nash-Nash, du Croissant-Rouge marocain, M. Stubbings, secrétaire général de la Croix-Rouge australienne, M^{me} Harmon, présidente de la Croix-Rouge brésilienne, M. Wallberg, président de la Croix-Rouge suédoise, et M. Johnson, secrétaire général de la Croix-Rouge béninoise, lequel était excusé pour cette première session. La présidence des séances a été assurée à tour de rôle (rotation journalière) par M^{me} Spiljak et M. Pestalozzi. Les discussions ont porté notamment sur la dénomination du Mouvement, le principe d'un préambule aux Statuts, la mention des emblèmes de la croix et du croissant dans les textes, le rôle des Etats dans le cadre du soutien au Mouvement de la Croix-Rouge, sur un projet d'article sur les Sociétés nationales, la présidence du Conseil des Délégués et la création de commissions ou groupes de travail par la Conférence internationale et par le Conseil des Délégués.

La deuxième réunion du groupe de travail conjoint Ligue-CICR pour la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale a eu lieu à Djakarta du 26 novembre au 8 décembre; elle a permis de mettre au point un projet unique de Statuts révisés de la Croix-Rouge internationale: ce projet ainsi que celui du Règlement révisé de la Conférence internationale ont été envoyés aux Sociétés nationales et à la Commission permanente afin qu'elles puissent faire part de leurs remarques. Les séances de travail de Djakarta ont été coprésidées par M. Pestalozzi, membre du CICR, et M. Ijas, secrétaire général de la Croix-Rouge indonésienne en l'absence, de M^{me} Spiljak, empêchée.

Commission conjointe Ligue-CICR pour les Statuts des Sociétés nationales

La Commission conjointe Ligue-CICR pour les Statuts des Sociétés nationales s'est réunie à cinq reprises en 1984, soit le 1^{er} février, le 14 mars, le 22 mai, le 25 juillet et le 1^{er} octobre, sous la présidence de M. Gaillard, du CICR.

La XXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge avait demandé, en 1973, que les Sociétés nationales informent systématiquement le CICR et la Ligue des modifications qu'elles souhaitent apporter à leurs statuts sur des points touchant aux conditions de reconnaissance par le CICR ou d'admission à la Ligue et qu'elles tiennent compte des remarques éventuelles des deux institutions (résolution VI). La Commission conjointe Ligue-CICR pour les statuts des Sociétés nationales a été créée en application de cette résolution et confirmée dans ses fonctions lors de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, en 1981 (résolution XX).

En 1984, la Commission a examiné les projets de modification de statuts soumis par 12 Sociétés nationales et les cas de 23 Sociétés nationales en voie de reconnaissance. Quatre d'entre elles, les Croix-Rouges du Belize, du Samoa-Occidental, de la Barbade et le Croissant-Rouge de la République démocratique populaire du Yémen, ont été formellement reconnues en 1985 (voir le paragraphe consacré à la reconnaissance de nouvelles Sociétés nationales). La Commission s'est également penchée sur le cas de trois Sociétés nationales qui connaissent des problèmes d'ordre interne.

Après avoir examiné, lors des séances du 1^{er} février et du 14 mars, la recommandation A de la Commission de l'Assemblée générale de la Ligue pour le développement, la Commission conjointe Ligue-CICR pour les Statuts des Sociétés nationales lui a transmis, en avril, le résultat de ses délibérations.

Les missions conjointes Ligue-CICR suivantes ont été menées dans différents pays où elles ont permis d'établir des contacts avec les personnes compétentes sur place afin d'encourager la création d'une Société nationale ou d'informer les dirigeants de Sociétés non encore reconnues de la procédure à suivre en vue de leur admission au sein de la Croix-Rouge internationale: en février dans les Emirats arabes unis (Abu Dhabi et Charjah), du 5 au 13 mai aux Seychelles, du 29 juillet au 4 août au Samoa-Occidental, du 12 au 15 août à Vanuatu.

Réunions conjointes Ligue-CICR

Outre les contacts réguliers et permanents qu'ils entretiennent, les représentants du CICR et de la Ligue se sont réunis de manière formelle à trois reprises en 1984, soit le 8 février, le 14 mai et le 6 novembre. A ces occasions, les deux institutions ont préparé le programme de la Conférence d'Aaland, des réunions Croix-Rouge d'avril (à Genève) et de septembre (à Stockholm). Lors de ces réunions conjointes, les séances de la Commission permanente ont également été préparées et des informations données sur la préparation de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-

Rouge. Par ailleurs, des sujets spécifiques ont également été abordés dans ce cadre: réimpression des versions française et anglaise du «Manuel de la Croix-Rouge internationale», directives communes au Mouvement de la Croix-Rouge pour l'utilisation de lait en poudre, révision du règlement sur l'usage de l'emblème qui sera à l'ordre du jour du Conseil des Délégués en 1985, etc...

ORGANES DU MOUVEMENT DE LA CROIX-ROUGE

Seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix

La seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix, session extraordinaire du Conseil des Délégués (ensemble des membres du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) s'est réunie à Aaland (Finlande) et à Stockholm (Suède) du 2 au 7 septembre, à l'invitation des Sociétés de la Croix-Rouge finlandaise et suédoise. Le principe de la tenue, le règlement et l'ordre du jour de cette conférence avaient été déterminés par consensus lors de la session ordinaire du Conseil des Délégués des 13 et 14 octobre 1983. Conformément à cette décision, elle avait pour tâche d'établir, à des fins de diffusion, des lignes directrices fondamentales pour la contribution de la Croix-Rouge à une paix véritable en se fondant sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Croix-Rouge comme facteur de paix. Rappelons que ce dernier avait été élaboré et adopté à Belgrade en 1975 lors de la première Conférence sur la Paix et avait été formellement approuvé par le Conseil des Délégués à Bucarest en 1977.

Les participants à la Conférence d'Aaland et de Stockholm étaient les délégués des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (300 personnes représentant 102 Sociétés nationales), les délégations du CICR et de la Ligue, conduites par leurs Présidents respectifs, et celle de l'Institut Henry-Dunant. La Conférence a été préparée par un Comité d'organisation formé de la Commission sur la Croix-Rouge et la Paix, élargie de la présence du président de la Commission permanente et des représentants des deux Sociétés nationales hôtes. Ce Comité d'organisation s'est réuni à trois reprises en 1984, soit le 15 janvier, les 10 et 11 avril, les 25 et 26 juin: il a analysé les textes destinés à devenir les documents de la Conférence, préparé les thèmes qui ont servi de base aux discussions des deux Commissions de la Conférence, établi des propositions destinées au Bureau de la Conférence pour la désignation des cinq membres du Comité de rédaction, des rapporteurs des Commissions et des séances plénières.

Le Bureau de la Conférence qui s'est réuni à Aaland le 2 septembre, à la veille de l'ouverture de la Conférence, a élu à l'unanimité comme Président, M. Huber, membre du CICR, qui devenait ainsi, selon le règlement, Président de la Conférence.

Le même jour, la cérémonie d'ouverture de la Conférence a été présidée par M. Abou Goura, Président de la Commission permanente, qui a prononcé un discours avant de passer la

présidence à M. Sipponen, Président de la Croix-Rouge finlandaise, qui a également prononcé une allocution. (*Les résumés de ces deux discours figurent dans la Revue internationale de la Croix-Rouge de novembre-décembre 1984.*)

Le 3 septembre, au cours de la première séance plénière, présidée par M. Sipponen, les propositions du Bureau de la Conférence au sujet de l'élection des membres du Comité de rédaction, des rapporteurs des séances plénières et des rapporteurs des commissions, ont été acceptées par consensus. Ainsi, le Comité de rédaction a été composé, conformément au Règlement, d'un représentant du CICR (M. Moreillon, directeur des Affaires générales), d'un représentant de la Ligue (M. Bergstrom, sous-secrétaire général, chargé des opérations), de trois représentants de la Commission sur la Croix-Rouge et la Paix (M. de Rose, président de la Commission des Affaires internationales de la Croix-Rouge française, M. Ackermann, président de la Croix-Rouge de la République démocratique allemande, et M. Ijas, secrétaire général de la Croix-Rouge indonésienne), de cinq membres élus par la Conférence (M. Quoreshi, secrétaire général de la Croix-Rouge du Bangladesh, M. Tawfik, conseiller juridique du Croissant-Rouge du Koweït, M^{me} Nze, présidente de la Croix-Rouge congolaise, M. Gutierrez Sanchez, secrétaire général de la Croix-Rouge cubaine, M. el Sherif, secrétaire général du Croissant-Rouge libyen). M. Pasztor, directeur du département des relations extérieures de la Croix-Rouge hongroise, et M. Nkosi, président de la Croix-Rouge du Swaziland, ont été désignés respectivement comme rapporteur de la première et de la seconde séance plénière.

Au cours de cette même première séance plénière, M. Hay, Président du CICR, a prononcé un message inaugural. (*Le texte de ce discours figure dans la Revue internationale de la Croix-Rouge de novembre-décembre 1984.*) M. Huber a présenté un rapport sur l'application qui a été faite du Programme d'action de la Croix-Rouge comme facteur de paix, puis la Commission sur la Croix-Rouge et la paix a rappelé les réalisations de la Croix-Rouge dans les domaines de l'assistance et de la protection. Les représentants de 38 Sociétés nationales se sont exprimées notamment sur l'utilisation de l'autorité morale du mouvement Croix-Rouge dans les efforts visant à stopper la course aux armements et l'idée de renforcer l'action de la Croix-Rouge pour la diffusion du droit international humanitaire.

Les 4 et 5 septembre ont eu lieu les réunions des deux Commissions qui avaient pour objectif de procéder à un échange de vues sur l'application qui a été faite du Programme d'action et, sur cette base, d'envisager la conduite et les activités futures de la Croix-Rouge en faveur de la paix. La Commission I, présidée par M. de la Mata, Président de la Ligue, a traité des activités de la Croix-Rouge en temps de paix. Son rapporteur était M. Nash Nash, du Croissant-Rouge marocain; des représentants de 92 Sociétés nationales ont participé à des débats sur des rapports traitant de divers sujets présentés comme contribution à la paix (secours, santé,

jeunesse, développement, organisation et coordination du travail de la Croix-Rouge en faveur de la paix, la conscience écologique, l'éducation pour la paix, la Croix-Rouge et l'Année internationale de la Paix en 1986). Les travaux de la Commission II, présidée par M. Hay, Président du CICR, ont porté sur les activités de la Croix-Rouge lors de conflits armés ou autres situations similaires. Le rapporteur était M. Nathan, vice-président du Croissant-Rouge de Malaisie. Des représentants de 73 Sociétés nationales ont participé à ces discussions sur les thèmes suivants: connaissance et diffusion du droit international humanitaire, développement du droit humanitaire, activités de la Croix-Rouge pour alléger les souffrances des victimes de la guerre, contribution de la Croix-Rouge à la paix y compris le désarmement, organisation et coordination du travail des institutions de la Croix-Rouge en faveur de la paix.

Le 6 septembre, au cours de la seconde séance plénière, présidée par M. Wallberg, Président de la Croix-Rouge suédoise, M. de la Mata a prononcé un discours (*voir Revue internationale de la Croix-Rouge N° 750 novembre-décembre 1984*). Les rapports des deux Commissions, présentés par leurs rapporteurs respectifs, ont été adoptés par consensus. M. Ijas, président du Comité de rédaction, secrétaire général de la Croix-Rouge indonésienne, a présenté le projet de lignes directrices fondamentales pour la contribution de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la paix: ce projet a été adopté par consensus (*il figure intégralement dans la Revue internationale de la Croix-Rouge de novembre-décembre 1984*). Il précise la contribution des Sociétés nationales, de la Ligue et du CICR à l'édification d'une paix véritable dans un processus dynamique de coopération dans le respect et la mise en œuvre des principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité, d'indépendance, de caractère bénévole, d'unité et d'universalité. Selon ces lignes directrices, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doit susciter un esprit de paix, consolider la paix en diminuant les souffrances et représenter la paix même en temps de guerre, espérant ainsi inspirer tous les peuples et les gouvernements du monde et contribuer à trouver les voies qui mèneront l'humanité vers une paix durable. Puis la Conférence a adopté un message à la communauté internationale adressé aux peuples et aux gouvernements du monde. (*Le texte intégral figure dans la Revue internationale de la Croix-Rouge de novembre-décembre 1984*). Ce message «exhorte tous les gouvernements à contribuer sans relâche au désarmement progressif et contrôlé tant des armes classiques que de toutes les armes de destruction massive qui constituent une menace pour l'existence même de l'humanité. Il appelle tous les hommes, adultes et jeunes, à se consacrer de tout cœur, à promouvoir la dignité de l'homme et le respect des valeurs humanitaires, s'engageant ainsi personnellement pour la cause d'une paix véritable dans le monde».

La cérémonie de clôture de la Conférence a eu lieu à Stockholm, le 7 septembre, en présence du roi et de la reine de Suède, sous la présidence du Président de la Croix-Rouge suédoise.

COMMISSION PERMANENTE

En 1984, la Commission permanente s'est réunie deux fois en séance ordinaire sous la présidence du D^r Abou Gura (président du Croissant-Rouge jordanien), le 14 avril à Genève et le 8 septembre à Saltsjobaden, près de Stockholm. Cette Commission est composée de deux représentants du CICR, de deux représentants de la Ligue et de cinq membres élus par la Conférence internationale de la Croix-Rouge: au cours des deux réunions de 1984, elle a été tenue informée des travaux préparatifs de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui traitera notamment la question du respect et du développement du droit international humanitaire. La Commission permanente a suivi les travaux du Comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix; elle a également été tenue au courant des travaux sur la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale, qui deviendraient les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

INSTITUT HENRY-DUNANT

Membre de l'Institut Henry-Dunant au même titre que la Ligue et la Croix-Rouge suisse, le CICR est associé à certaines études entreprises par l'Institut et participe à certains cours et séminaires que cet organisme met sur pied. La présidence de l'Institut a été assurée par M. de la Mata, Président de la Ligue, jusqu'au 27 juin, date à laquelle M. Buensod, vice-président de la Croix-Rouge suisse, a été nommé Président de l'Institut Henry-Dunant pour une période de deux ans.

En 1984, le CICR a participé, du 14 au 25 mai, au neuvième cours d'introduction aux activités de la Croix-Rouge destiné à 25 représentants de Sociétés nationales de langue espagnole. Ces cours d'introduction sont destinés aux cadres et aux volontaires des Sociétés nationales qui assument des responsabilités ou sont susceptibles d'effectuer des missions pour la Croix-Rouge internationale.

Le CICR a également participé, du 11 au 13 janvier, au IV^e Séminaire sur la Croix-Rouge et le droit international humanitaire destiné aux membres des missions diplomatiques auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.